895

Écoutez, on va se quitter là-dessus, Madame Faust. Je vous remercie beaucoup de votre contribution.

Mme MARIE-CHANTALE FAUST:

900

Merci à vous.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

905

Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

J'invite maintenant, monsieur Bienné Blémur à venir partager son expérience avec nous. Monsieur Blémur est accompagné de monsieur Fo Niemi.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Est-ce que vous avez préparé un PowerPoint, Monsieur Blémur? Oui.

915

910

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je ne crois que ça soit le soleil que vous allez nous présenter?

920 M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Ou encore la tenue vestimentaire à l'Assemblée nationale.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

925

Bonjour, Monsieur Blémur.

M. BIENNÉ BLÉMUR:

930

Mesdames, Messieurs présidente et commissaires, bonjour. Non, effectivement, ça ne sera pas le soleil. Aujourd'hui ma présentation va porter sur un sujet qui m'a été malheureusement imposé depuis trois ans et en fait le titre ça va être, c'est le déni systémique et dans le parcours que j'ai suivi depuis trois ans, j'ai constaté un déni systématique à chaque étape charnière des évènements que j'ai vécus. Et je me suis rendu compte que finalement, le mur en face duquel j'étais, c'est quelque chose de beaucoup plus profond que ma petite situation. Et c'est de ça que je veux vous entretenir.

935

Juste pour faire une histoire courte et un peu, savoir d'où est-ce que je viens. Moi je suis né à Montréal et j'ai eu récemment 64 ans. Mon père était d'origine haïtienne, ma mère canadienne. Les origines de ma mère, semble-t-il, remontent à la Nouvelle-France. Il s'appelle Barabé et serait arrivé avec le régiment de Carignan. J'ai fait mes études à Montréal. J'ai été à l'UQAM, j'ai fait un baccalauréat essor, un baccalauréat en communication profil cinéma. J'ai terminé une maîtrise en 2017 en étude littéraire et j'ai aussi fait dans le même temps un AEC en gréage de spectacle. Ce qui fait que je suis ce qu'on appelle un gréeur.

945

940

Qu'est-ce que c'est que ça mange en hiver un gréeur. C'est ceux qui montent dans les airs et qui installent tout l'équipement nécessaire pour permettre au son, à l'éclairage, à la vidéo et au décor de monter et de tenir dans les airs pendant un spectacle. C'est un travail en hauteur qui est quand même périlleux. On n'a pas le droit à l'erreur, parce qu'il y a toujours des techniciens qui travaillent au sol. Alors, j'ai fait ce travail-là jusqu'à tout récemment. J'étais, dans le cadre de mon travail, je fais partie d'un syndicat qui s'appelle le syndicat des techniciens de scène de Montréal, IATSE local 56. Et on a environ 17 employeurs différents dont le centre Bell,

l'Opéra de Montréal, les Grands-Ballets, l'Orchestre Symphonique et ainsi de suite et dont le parc Jean-Drapeau.

955

Alors, les évènements qui se sont produits, en fait les évènements qui se sont produits le 25 juillet 2016 au parc Jean-Drapeau c'est un petit peu la pointe de l'iceberg de tout ce que j'ai vécu dans les 15 années précédentes dans le cadre de mon travail.

960

J'arrive ce matin-là puis ça fait une semaine qu'on est en montage, on a presque terminé le gréage des scènes pour l'évènement Osheaga et lundi matin on m'annonce que je ne suis plus chef *rigger*, je ne suis même plus rigger, c'est-à-dire gréeur, c'est l'expression anglaise. Je suis assigné au déchargement et chargement des camions. Pour moi c'est une rétrogradation sans précédent, l'humiliation professionnelle. J'essaie de comprendre qu'est-ce qui se passe. Il n'y a rien à faire, on me dit : « Bien c'est ca ou tu t'en vas chez vous. »

965

970

Alors, je prends le parti d'aller travailler dans les camions puis je vais régler la situation à la fin de la journée. Et deux heures plus tard, dans le cours de mon travail, il arrive un incident et j'ai le malheur de heurter le dessus du casque d'un chef d'équipe qui se met à hurler comme un démon après moi. J'essayais de placer un mot, impossible, puis à un moment donné dans le flot des invectives qu'il m'a lancées, il a marmonne : « Fais attention crisse de nègre. » J'ai deux collègues qui l'ont entendu, qui sont allés le voir, qui ont dit : « Écoute, ça n'a pas d'allure ce que tu viens de dire, il faut vraiment que t'ailles t'excuser, ça n'a pas de bon sens. Ça vient de dépasser le cadre de tout ce qu'on a entendu à date. » Il a refusé.

975

Et jusqu'à aujourd'hui il n'a jamais fait quoi que ce soit ni amende honorable ni excuses, rien de ça. Mais moi j'étais complètement estomaqué. Je ne savais plus comment dealer avec ça. Ça fait que j'ai pris le parti de continuer, mais je pensais que j'étais au bout de mes peines, mais au bout d'une heure le chef machiniste est venu me voir pour m'annoncer à moi et à un collègue de travail que ma journée de travail était terminée. Et là, j'ai essayé de sortir les statuts et règlement, convention, rien à faire. « Si t'es pas content, fait une plainte. »

985

Ça fait que j'ai quitté le parc Jean-Drapeau. Et il faut dire qu'à ce moment-là, il y avait une trentaine de non membres - de permissionnaires - qui travaillaient sur le site et sur qui j'avais toute priorité. Et pour moi là, c'était comme le ciel s'effondrait, toute ma carrière, tout ce que j'avais fait...

990

Parce qu'il faut dire une chose que j'ai oublié de vous dire, c'est que moi, au niveau syndical j'ai négocié la convention collective. Je faisais partie du comité de négociation de la convention collective pour le renouvèlement de 2016 à la convention qui est active actuellement, de 2016 à 2020. J'ai aussi écrit la charte de fondation du comité pour contrer le harcèlement dans le milieu de mon travail et j'ai été aussi l'agent de liaison entre le syndicat et le comité élargi pour contrer le harcèlement dans le milieu culturel.

995

Alors, malgré tout ça, je vis cette situation-là. Et j'appelle l'employeur en rentrant chez moi. On a un rendez-vous deux jours plus tard. Je rencontre l'employeur et malgré les belles promesses, sensibilité et tout ça, il ne s'est rien passé. Ce qui fait que finalement j'ai perdu ma saison. J'ai été obligé de déposer un grief et j'ai été obligé d'aller en arrêt de travail pendant un mois et demi, et j'ai été en consultation pendant trois mois.

1000

On m'a forcé à courir, moi j'appelle ça courir sur un tapis roulant, c'est-à-dire qu'on m'a forcé pendant 11 mois à courir puis à essayer de justifier, de défendre mes droits et tout ça, jusqu'à tant que finalement, il y a un arbitre de grief qui est rentré en scène et on a eu une journée de médiation le 7 juin 2017. Et finalement, l'employeur, on en est venu à une entente signée dans laquelle l'employeur reconnait que j'ai été victime d'isolement, d'exclusion et de propos racistes.

1005

Malgré cette reconnaissance-là, vous savez le fait de courir 11 mois comme ça avant d'avoir une reconnaissance pour moi c'est une forme de déni. En partant, c'est le premier déni que j'ai vu dans cette situation-là où on ne reconnaissait pas l'importance de ce qui venait de se produire puis la nécessité d'intervenir. Et quand on a signé l'entente, moi je pensais que finalement j'étais rendu au bout de mes peines, mais non. L'entente, pour des raisons qui

1015

regardent l'employeur, n'a pas été appliquée. Et moi pendant ce temps-là, pendant sept semaines je me pose des questions sur une saison qui en dure dix, je vois la saison en train de s'achever et il n'y a rien qui se passe. Et finalement, le syndicat décide de recourir à la Cour supérieure et de demander une homologation de l'entente pour forcer l'employeur à appliquer les clauses de l'entente, et finalement, l'homologation a eu lieu le 27 juillet 2017 et l'employeur a commencé à appliquer les clauses de l'entente seulement...

1020

Moi j'ai décidé d'effectuer un retour au travail le 31 juillet même si j'ai appris qu'entretemps celui qui était chef d'équipe qui avait usé de violence verbale et de propos racistes à mon endroit, avait été promu chef machiniste, ce qui devenait mon supérieur immédiat et je devrais travailler sous ses ordres. Alors, je suis retourné quand même en pensant que peut-être il y avait des dispositions qui avaient été prises, peut-être qu'il allait faire ses excuses ou quelque chose du genre.

1025

Alors, je suis arrivé le 31 au matin pour me rendre compte que finalement, il n'y avait absolument rien de réglé, que le personnage se comportait à mon endroit exactement comme si tout ça, c'était dans l'ordre des choses, qu'il n'était rien arrivé et que finalement, la vie continue.

1030

1035

Et moi, bien évidemment, je vivais plein de sentiments, jusqu'au quatrième jour. Et le quatrième jour au matin j'ai décidé de déposer un grief à l'endroit du parc Jean-Drapeau, le deuxième grief. Et dans l'après-midi le chef machiniste, le personnage en question vient me voir et me dit : « Ta journée de travail est terminée, à trois heures de l'après-midi. Tu ne seras pas le chef *rigger* pour le montage de ce soir. C'est quelqu'un d'autre qui te remplace, qui est plus ancien. » Et c'est exactement la même personne qu'on a prise pour me remplacer qu'on avait pris en 2016 pour me remplacer.

1040

Alors, je rejoue dans le même film alors qu'il y avait une entente qui reconnaissait que j'avais été victime d'isolement et d'exclusion. Moi, j'étais furieux. Je suis désolé, mais là, vraiment, là j'ai exigé de parler au chef de site qui était le grand boss de tous les chefs et là, je l'ai mis au pied du mur, j'ai dit : « Là, tu vas me dire qu'est-ce qui se passe. Je suis chef ou je ne

suis pas chef. Si je m'en vais chez moi, ça ne restera pas là. » Ça fait que finalement, il a décidé que j'étais le chef et j'allais le rester jusqu'à la fin des opérations et c'est ce qui est arrivé.

1045

Mais est-ce qu'on peut imaginer un instant qu'une femme est victime de harcèlement sexuel, elle est obligée de prendre congé, revient au travail, l'employeur reconnait dans une entente qu'elle a été victime de harcèlement sexuel, et qu'on l'obligerait à travailler sous les ordres de la personne qui a dit ou posé les gestes. Est-ce qu'on pourrait imaginer ça un instant?

1050

Alors, que moi il semblerait que ça, ça a passé comme une lettre à la poste, personne ne semblait comprendre c'est quoi le noeud du problème. Et finalement, encore une fois, j'ai dû courir sur un tapis roulant avec le deuxième grief, jusqu'au jour où l'employeur a commandé... puis là, on parle encore de déni, on est rendu dans le deuxième déni, flagrant, on m'a obligé à travailler et ne pas reconnaitre, en tout cas, qu'est-ce qui se passe.

1055

Et finalement, l'employeur décide de commander une enquête externe au mois de janvier 2018. Et je reçois moi, le résultat de l'enquête, le rapport, au trois quarts caviardé, le 7 septembre 2018 et pour me rendre compte que le rapport a complètement évacué l'aspect racial de la situation.

1060

Moi les bras me tombent et finalement, je ne peux pas rentrer dans les détails parce que je suis tenu à la confidentialité, mais je veux dire, les aberrations qu'il y avait dans ce rapport-là, j'étais assommé. Et cinq mois plus tard, le contrôleur général fait une deuxième enquête et marche dans les pas de la première enquête en évacuant lui aussi toute la problématique de la question raciale, le fait que ce gars-là m'avait... Alors, qu'est-ce que je peux dire? On est rendu troisième, quatrième déni.

1070

1065

Et il y a quelques semaines, deux semaines à peu près, le représentant du syndicat qui était celui qui était en charge de mon dossier devant les instances, qui a assisté au nom du syndicat à la médiation et qui a signé l'entente du 7 juin 2017, déclare à un média que se faire

traiter de « crisse de nègre » dans un moment de colère, si c'est arrivé juste une fois, puis ce n'est pas répété à tous les jours, ce n'est pas du racisme.

1075

Là, moi je suis estomaqué et là je vois que des membres de l'opposition de la Ville de Montréal, là interrogent l'administration pour savoir c'est quoi ce genre de propos-là, il faut intervenir. Et l'administration tout ce qu'elle trouve à répondre c'est que c'est devant les tribunaux et ils ne peuvent pas rien faire.

1080

Bien moi, je ne suis pas d'accord, parce que moi ce que je dis c'est que, quand il y a une déclaration comme ça... puis là, lui tout ce qu'il a fait, c'est de résumer finalement en une phrase le mur auguel je fais face depuis le début de cette histoire-là.

1085

Alors, c'est un climat ambiant et de dire, de prendre prétexte que c'est devant les tribunaux pour ne pas répondre à ce discours-là, j'ai trouvé ça... je n'ai pas de mot. En fait, il y aurait dû y avoir au moins une déclaration de principes, d'une façon générale pour condamner ce genre de propos-là. Et je ne peux pas m'empêcher de rattacher ça à ce que madame Anastasia Marcelin a vécu sur son site Facebook au lendemain qu'elle a pris position contre la politique de la CAQ en immigration et le lendemain ou le jour même elle a reçu un déluge de propos racistes, même menace de mort.

1090

Et on a pratiquement pas entendu... il y a deux députés, un fédéral, d'origine haïtienne et un provincial qui ont dénoncé ces propos-là, ces propos-là sur Facebook, mais ça a été repris par - des entrefilets - un ou deux journaux et point à la ligne.

1095

Alors, que quand on regarde tout le battage médiatique fait alentour du coton ouaté de madame Catherine Dorion, et qui est même invitée à Tout le monde en parle, pour défendre... je me dis : mais là, on est où au niveau des valeurs. On parle de faire passer des tests de valeur aux immigrants, mais là, attendez.

Alors, voilà. Moi le silence qu'il y a alentour de la question du racisme, aussitôt qu'on aborde cette question-là, il y a comme un déni viscéral. C'est comme si, parce qu'on met le doigt sur des actes racistes, des paroles racistes, c'est comme si on a accusait le Québec, de Québec bashing. Mais non, il y a du racisme dans n'importe quelle société puis ça ne fait pas de la société une société raciste.

1105

Moi j'ai été élevé dans le Bas-du-Fleuve. Je suis arrivé à Montréal à l'âge de 9 ans et je le sais que le Québec n'est pas raciste. J'ai plein d'amis puis qui sont décontenancés devant ce que j'ai vécu. Alors, je le sais très bien que ce n'est pas le fait d'une société...

1110

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur Blémur, je vais être obligée de vous interrompe, parce que vous avez 20 minutes en tout pour l'échange avec les commissaires. On en est à 16 minutes. On vous accordé six minutes de plus.

1115

M. BIENNÉ BLÉMUR:

D'accord. Bien, je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de m'écouter.

1120

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui. Mais je pense que c'était important pour vous. Ce que je retiens, puisqu'effectivement il y a une partie du litige qui est devant les tribunaux.

1125

M. BIENNÉ BLÉMUR:

Oui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Mais ce que vous voulez porter à notre attention aussi, peut-être que je vous mets les mots dans la bouche, c'est un manque de courage au niveau des autorités face à une situation dont les faits ne sont pas contestés. En fait, vous auriez souhaité, si je comprends bien, une réponse qui ne s'apparente pas à un déni de phénomène. Est-ce que je me trompe ou c'est ça que vous attendez?

M. BIENNÉ BLÉMUR:

1140

1135

Même ça va plus loin que ça. Moi je pense qu'il faut que le mot « racisme » soit inclus dans le code de conduite, qu'il soit inclus dans la loi qui vient d'être votée le 25 février, on parle de discrimination, mais on ne parle pas de racisme, on ne parle pas d'harcèlement racial.

1145

Et même, je dirais même plus que l'article 81.19 qui a fait une différence avec le harcèlement sexuel, qui l'a démarqué du harcèlement psychologique, mais je pense que le harcèlement racial devrait être aussi démarqué, parce qu'il est de nature différente de la même façon que le harcèlement sexuel est de nature différente du harcèlement psychologique. Et il me semble que ça, ça coule de source. Et si on ne met pas le doigt là-dessus, on a beau dire : tolérance zéro, on est au pays des licornes.

1150

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1155

D'accord. Moi je vous pose une deuxième sous-question. Vous aviez été responsable au niveau syndical de cette politique contre harcèlement. Est-ce qu'à ce moment-là, vous aviez senti le besoin ou c'est de vos expériences que vous arrivez avec... où vous demandez une tarification du harcèlement dans différents volets. Mais dans la politique à laquelle vous aviez contribué ou vous aviez écrit, est-ce qu'on parlait déjà de harcèlement?

La charte.

1165 | Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Non, pas seulement la charte.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1170

1175

1180

Non. Lui il avait écrit un charte.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui, mais je parle de la politique contre le harcèlement également.

M. BIENNÉ BLÉMUR:

Bien, je vais vous dire, il y avait une politique qui a été préparée, mais elle n'a jamais été votée. Alors, il n'y a pas de politique. En fait, j'ai travaillé sur l'institution du comité comme tel, mais tout était à faire encore avant que finalement j'arrête de travailler, parce que je suis en arrêt de travail depuis le 24 juillet 2018. Parce que les conditions pour moi de retour au travail elles ne sont pas là.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

D'accord. Je vais passer la parole à mes collègues. Madame Émond?

1190

Monsieur Blémur, vous avez dit tout à l'heure : malgré tout ce que j'avais fait comme négociateur, je me suis retrouvé - est-ce c'est « malgré » ou à « cause », à votre avis? Des engagements que vous avez pris et des, appelons ça, valeur que vous vouliez défendre à l'intérieur des procédures syndicales.

M. BIENNÉ BLÉMUR:

1200

1195

Vous savez, ça, c'est une très bonne question, mais pour répondre à cette question-là, il faudrait que je fasse des supputations. Et moi j'ai appris dans le cours de ces trois années-là, que j'étais mieux de m'en tenir aux faits. Comme ça les faits ils parlent d'eux-mêmes.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1205

1210

Oui. Vous avez parlé tout à l'heure de l'importance que le mot « racisme » se retrouve dans le code de conduite. Vous parliez du code de conduite des élus, du code de conduite de qui?

M. BIENNÉ BLÉMUR:

Des employés de la Ville de Montréal.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

O.K.

M. BIENNÉ BLÉMUR:

1220 Moi j'ai cinq recommandations justement.

Est-ce que vous pouvez nous les laisser?

1225 M. BIENNÉ BLÉMUR :

Oui, certainement.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1230

Il reste une minute. Avec grand plaisir.

M. BIENNÉ BLÉMUR:

1235

1240

Oui, parfait.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire:

Je me remets dans le contexte où vous apprenez la déclaration du représentant syndical à l'effet que c'est arrivé juste une fois. Et que la Ville officiellement dise : c'est un processus qui est devant les tribunaux, on ne dira rien. Est-ce qu'on parle de, c'était la Ville ou c'était le Conseil municipal. C'était quelle instance qui a déclaré...

M. BIENNÉ BLÉMUR:

1245

Ce que j'ai cru comprendre c'était l'administration. Là, vous dire exactement... parce que ce n'est pas très précis dans l'article comme tel. Ce n'est pas précisé.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire:

1255

O.K. Et si on imagine, on comprend très bien qu'il y a un processus judiciaire en cours. Alors ça, c'est un argument qui est souvent évoqué dans ces situations-là, une prudence. Et disons que c'est une prudence légitime. Cela étant dit, quelle aurait été une bonne façon, j'essaie de me mettre à votre place, est-ce que vous vous seriez attendu de la Ville qu'elle dise : « Oui, il y a un processus en cours. Cela étant dit, comme administration nous condamnons... » quelque chose du genre. Donc vous, vous seriez attendu à ce qu'il y ait une réponse de la Ville qui montre en quelque part que celle-ci considérait la gravité de cette situation-là qui impliquait une situation de harcèlement racial. C'est à peu près ça?

1260

M. BIENNÉ BLÉMUR:

Oui.

1265

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire:

O.K.

1270

M. BIENNÉ BLÉMUR:

1275

En fait, moi je ne peux pas m'empêcher de référer aux joueurs de hockey l'hiver dernier, qui s'est fait traiter de tous les noms, des propos racistes. Et alors, monsieur le Premier Ministre, Monsieur François Legault est intervenu sur la place publique pour dire que c'était inacceptable et qu'il fallait que des mesures soient prises immédiatement. Alors, je regarde la force avec laquelle cette intervention-là est survenue puis je regarde le silence total par rapport à ma situation, et je me demande : est-ce qu'il faut être un joueur de hockey au Québec pour avoir une dénonciation de ce genre-là, sur la place publique, d'autant plus, que c'est une société paramunicipale. On ne parle pas de n'importe quoi.

Alors, je m'attendais à une réaction, vraiment là. Je comprends la séparation des pouvoirs et c'est important que ça demeure comme ça. Mais il y avait quelque chose qui s'est dit sur la place publique qui dépassait largement le cadre des tribunaux, parce que le tribunal ne pourra pas régler ce genre de discours là. Le tribunal n'est pas là pour ça.

1285

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur Blémur, je dois vous dire merci. Je pense qu'il n'y a plus d'autres questions. Je dois vous dire merci pour votre témoignage et puis soyez sûr que cela va nous inspirer.

1290

M. BIENNÉ BLÉMUR :

C'est moi qui vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'exprimer ce point de vue là. Merci beaucoup, bonne journée.

1295

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Bonne fin de journée.

1300

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Je vais appeler maintenant les représentants de Culture Montréal, Valérie Beaulieu et Pierre-François Sempere. Bonjour à vous deux.

1305

Mme VALÉRIE BEAULIEU:

Bonjour. Donc, je me présente, vous m'avez nommé, mais Valérie Beaulieu, directrice générale de Culture Montréal. Je suis accompagnée de mon collègue Pierre-François Sempere, directeur contenu et programmation. Évidemment, au nom de Culture Montréal je salue la tenue de cette consultation racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de